



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER  
**LYCEE LOUIS MASSIGNON**

Objet : Passage à l'infirmerie

Madame, Monsieur,

Tous les élèves de Maternelle, Primaire, Collège et Lycée doivent se munir de leur carnet de correspondance lorsqu'ils viennent à l'infirmerie.

S'ils oublieraient de le faire, un Avis de passage à l'infirmerie (formulaire en lien) leurs serait remis.

Vous pourrez également consulter la liste des médicaments autorisés à l'infirmerie sauf pour les élèves qui ont déjà dans leur dossier médical une contre indication à l'un de ces médicaments.